

Décorations de Noël

Les règles à respecter pour passer les fêtes en toute sécurité

À l'approche des fêtes de Noël, avant de brancher illuminations, intérieures ou extérieures, la vigilance est de mise sur certains points afin de garantir la sécurité électrique des installations. **Comment plonger son logement dans l'esprit de Noël sans aucun danger ?**

Un sapin paré de guirlandes lumineuses dans le salon, un renne clignotant à l'entrée de votre maison, un bonhomme de neige articulé dans le jardin, **Noël reste l'occasion idéale pour animer le logement grâce à tous types de décorations.** Beaucoup des produits utilisés durant les fêtes de fin d'année fonctionnent à l'électricité et méritent dès lors une attention particulière pour être employés en toute sécurité.

Les règles essentielles à respecter

- **Vérifier le marquage CE sur les produits**
Elle atteste de l'autorisation de vente sur le marché français.
- **Privilégier un produit marqué NF**
Gage de qualité.
- **Utiliser correctement les rallonges électriques et les multiprises.**
Sursollicitées (multiprises en cascade !), elles peuvent être à l'origine d'incendie. En effet, lorsque la puissance demandée dépasse la limite de puissance acceptée par une multiprise, des échauffements risquent de se produire.
- **Contrôler l'état du matériel.**
Un an dans les cartons expose potentiellement vos guirlandes et autres luminaires à l'humidité d'une cave ou aux rongeurs, autant de risques de voir vos objets abimés au moment de les déballer. Il est indispensable de vérifier l'état du câble de branchement ou de la guirlande électrique.

- **Dans le cas des installations extérieures, il faut utiliser des produits avec des connexions étanches** présentant un degré de protection minimum de IP 44 pour une décoration en extérieur couvert (sous un porche, une avancée de toit...) et de IP 65 pour une exposition en plein air.
L'emploi de rallonges prévues spécialement pour l'extérieur, dotées d'une prise 2P+T, c'est à dire avec un contact de terre est également nécessaire.
- **Ne pas laisser les décorations allumées sans surveillance.**
Une utilisation prolongée de ces objets électriques peut créer une surchauffe et provoquer un début d'incendie, tout comme l'utilisation d'une guirlande électrique défectueuse. Il est donc nécessaire d'être toujours présent lorsque vos décorations fonctionnent et de penser à les éteindre quand vous vous absentez.
- **Vérifier l'état et le bon fonctionnement du DAAF**
(détecteur autonome avertisseur de fumée)

Conseils

Avant de brancher toutes les décorations, bien s'assurer de posséder la **puissance électrique nécessaire** et suffisante pour supporter les différents éléments.

En cas de doute, faire appel à un **électricien qualifié** pour vérifier l'installation électrique.

Les guirlandes lumineuses

Rappel des règles de sécurité

- **Marquage NF**
- **Ne pas mettre plusieurs guirlandes électriques sur une même multiprise !**
Mieux vaut brancher les guirlandes individuellement sur des prises uniques
- **Éviter toute traction sur le câble** qui pourrait le désolidariser du transformateur et provoquer un court-circuit
- **Ne jamais laisser les guirlandes électriques branchées sans surveillance**
La chaleur des lampes ou un court-circuit pourraient provoquer un incendie

- **Pour les guirlandes extérieures**, vérifier que :
 - la guirlande ne comporte pas la mention « pour usage intérieur uniquement »
 - l'**indice de protection (IP)** figurant sur l'emballage est au minimum de 44

Les indices de protection des guirlandes lumineuses

Un spécialiste de la société AGELEC rappelle que **les guirlandes électriques extérieures** doivent présenter un **indice de protection minimum de 44 (IP44)** pour une décoration en extérieur couvert et de IP65 pour une exposition en plein air. Toutes ces indications figurent sur la guirlande.

Conseil

Allumer les appareils pour tester leur fonctionnement et être attentif à tout bruit anormal.

À propos de l'Association française PROMOTELEC

L'association Promotelec a pour vocation d'une part, de promouvoir, au service de ses membres (issus des filières du bâtiment, de l'électricité et des associations de consommateurs), la qualité des installations électriques dans le bâtiment en matière de sécurité électrique, confort, d'économies d'énergie et des nouveaux usages, tant dans le neuf que dans l'existant ; d'autre part, d'accompagner le choix et le déploiement de solutions énergétiques bas carbone et le pilotage d'usages durables et performants.

Créée en 1962, l'association réunit des acteurs des filières électrique et bâtiment ainsi que des institutionnels et des associations de consommateurs.

Promotelec Services, filiale de l'Association Promotelec, certifie et contrôle la qualité et la performance des bâtiments neufs et rénovés. Plus de 3,6 millions de logements certifiés depuis 1971 ! Promotelec Services répond aux exigences réglementaires et environnementales via son offre de Contrôles réglementaires en maisons individuelles et en logements collectifs.